

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 août 2026

Décision d'évacuation pour mise à l'abri des occupants des locaux du Samu social sis rue Jean-Baptiste Berlier à Paris 13

Un mouvement de grève a débuté le 23 juin au sein du Samu social de Paris, rue Jean-Baptiste Berlier à Paris 13.

Le 15 juillet, l'association Utopia 56, appuyée par les salariés grévistes, a entamé une occupation du site, en mobilisant de nombreuses familles de migrants, sans domicile.

Il est désormais occupé par environ 400 personnes, parmi lesquelles 150 mineurs et des femmes enceintes.

Leur nombre a déjà doublé depuis les premières installations à la mi-juillet et la médiatisation de ce mouvement fait courir le risque d'une augmentation continue dans les prochains jours.

Les occupants sont installés tant dans les locaux, que sur le parvis et le parking du Samu social. S'il s'agit d'une parcelle privée, ce campement a des implications directes sur la voie publique. Les nombreux enfants présents, laissés souvent sans surveillance, déambulent en effet fréquemment aux alentours, dans un secteur où le trafic routier est particulièrement dense et où des sites de livraison et autres chantiers constituent un risque constant d'accident.

De plus, les conditions d'hygiène et de sécurité constatées sur le site sont désormais particulièrement préoccupantes. Les personnes sont, de fait, installées, dans une promiscuité extrême, principalement sous des tentes de fortune. Elles disposent d'un accès totalement insuffisant à l'eau et aux toilettes et l'accumulation de déchets dégrade chaque jour la salubrité du site.

Cette situation expose les occupants à un risque immédiat pour leur santé. L'Agence Régionale de Santé Île-de-France a d'ores-et-déjà constaté la présence de pathologies diverses, notamment respiratoires.

Les températures très élevées annoncées à compter de ce jour, plaçant Paris et la région Île-de-France en vigilance orange canicule, risquent d'aggraver considérablement la situation sanitaire déjà très dégradée constatée dans ce

campement.

Enfin, l'occupation du Samu social, associée à un mouvement de grève, altère considérablement et de plus en plus son fonctionnement quotidien. Des interruptions conséquentes du service sur place sont déjà constatées et font peser un risque sur la continuité du service public consistant en l'orientation et l'évaluation des personnes sollicitant un hébergement d'urgence, notamment via le 115.

Cette situation ne saurait être tolérée à l'approche d'un nouvel épisode de fortes chaleurs dans la mesure où il réduit la prise en charge vitale des personnes les plus vulnérables.

Considérant l'ensemble de ces éléments et les risques graves que cette situation constitue pour l'ordre public, et en l'absence de toute saisine de l'autorité judiciaire par le propriétaire du site qui y a pourtant été invité à plusieurs reprises pour rechercher une expulsion, le préfet de Police a pris le 11 août un arrêté portant évacuation du site occupé. Les occupants, à qui la décision a été notifiée hier soir, devront avoir quitté les lieux sous 24h, soit au plus tard ce soir, 12 août 2026.

Faute d'évacuation spontanée, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, et la préfecture de Police, procéderont à une opération d'évacuation avec mise à l'abri des personnes évacuées.

Cette opération s'inscrira dans la mobilisation constante de l'État pour accompagner les personnes les plus vulnérables et les protéger de l'insécurité et de l'insalubrité.

Les occupants se verront proposer un accueil dans les structures leur permettant de bénéficier d'une mise à l'abri immédiate et d'un hébergement permettant de procéder à l'évaluation de leur situation et de bénéficier d'un accompagnement social et administratif. Cette évaluation permettra ensuite de les orienter selon leurs vulnérabilités et leur situation, vers une structure d'hébergement adaptée.

Comme lors de chaque opération de mise à l'abri, la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, proposera à chacun une place d'hébergement, en particulier via les Centres d'accueil et d'évaluation des situations franciliens et le dispositif d'orientation en région (hors Île-de-France) constitué par les SAS régionaux qui permettent d'offrir un toit pendant plusieurs semaines, de bien meilleures conditions pour affronter les fortes chaleurs et une évaluation de la situation administrative aux personnes qui en bénéficient sur la base du volontariat.

Contacts presse :

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris
01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

Préfecture de Police
ppcom@interieur.gouv.fr